

Projet d'agglo

franco-valdo-genevois



Voie Verte d'Agglomération
Etude de faisabilité

LES PARCS DE CHAMPEL
D'espace public en espace public

Novembre 2010

LES PARCS DE CHAMPEL

D'espace public en espace public



SOMMAIRE	
Présentation	3
Variante A - L'ascenseur de la Tour de Champel	2
S 61A. La montée de l'hôpital	6
S 611A. La montée de Champel	6
S 612A. Avenue de Champel	7
S 613A. Plateau de Champel	9
Variante B - L'ascenseur de l'hôpital	11
S 61B. La montée de l'hôpital	11
S 611B. La montée de Champel	12
Variante C - Maurice Roch	14
S 61C. La montée de l'hôpital	14
S 611C. La montée de Champel	15
S 612C. Avenue de Champel	18
Variante D - Roseraie-Lombard	20
S 61D. La montée de l'hôpital	20
S 611D. Av. de la Roseraie / rue LOMBARD	21
S 612D. La montée SAUTTER	24
S 613D. Le Plateau de Champel	26
Variante E - Boulevard de la Cluse	29
S 61E. La montée de l'hôpital	29
S 611E. Bvd de la Cluse	30
S 62 - La traversée des parcs et des jardins	
S 621. Parc Bertrand	34
S 622. Parc des Contamines	35
S 623. Square Henri Mussard	38
S 624. Square Weber	40
Synthèse	42
Annexe - plans du foncier	

SÉQUENCE 6. LES PARCS DE CHAMPEL

D’espace public en espace public

Présentation



Variante A

L'ascenseur de la Tour de Champel



Variante B

L'ascenseur de l'hôpital



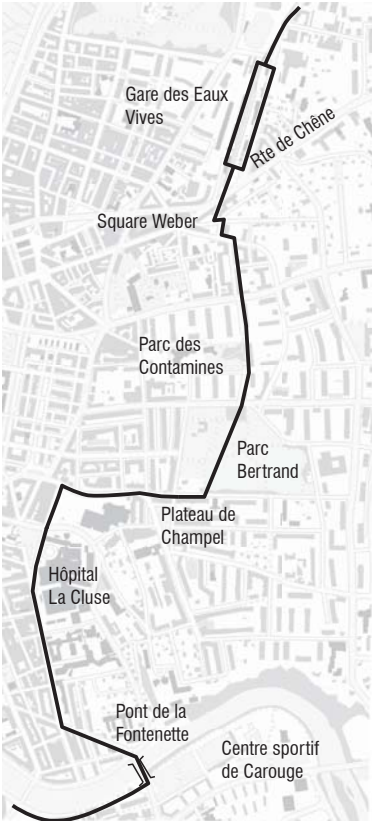
Variante C

Maurice Roch



Variante D

Roseraie-Lombard



Variante E

Boulevard de la Cluse

L'unité de la séquence 6 est celle des quartiers hauts et chics de Champel, avec ses parcs aérés et ses densités fortes. Passant d'espace public en espace public, le tracé retenu traverse le quartier en reliant une succession de parcs urbains et d'espaces-rues, que le projet de la VVA contribue à requalifier (ex. le parc des Contamines ou l'avenue de Champel), à réhabiliter (ex. le Parc Bertrand, le plateau de Champel ou la tour de Champel) ou à constituer (ex. le parc Weber ou le sous-bois de la rive de l'Arve). Il relie deux interfaces majeures du Ceva (Place des Eaux-Vives et Plateau de Champel). Dans sa partie sud (S61, La montée de l'hôpital), il pose la question fonctionnelle du dénivelé à franchir pour raccorder le niveau de l'Arve, tout en valorisant une expression forte de cette rupture de pente (signe géomorphologique majeur à l'échelle de l'agglomération).

- Le tracé retenu est choisi parmi cinq variantes:
- Les tracés A et B avec un ascenseur urbain symétrique de celui de la Jonction
 - Les tracés C, D et E utilisent les voiries existantes.

Chacune offre des avantages et des inconvénients, analysés rigoureusement secteur après secteur et comparés synthétiquement dans le tableau présenté en fin de cahier.

Etudes à coordonner

- Projet CEVA
- Projet d'étude en zone 30 sur l'avenue de Champel
- Projets Hôpitaux
- Projet espace public Gare de Champel
- Projet de requalification du Parc Bertrand
- Projet d'espace public Gare des Eaux-Vives
- Etude du tram route de Chêne

SÉQUENCE 6. LES PARCS DE CHAMPEL
D'espace public en espace public
Variante A
L'ascenseur de la Tour de Champel

Noeud 6. La Place de la nouvelle comédie

S 6.3
La
liaison
Weber
Eaux
Vives

① S624. Square Weber

① S623. Square Henri
Mussard

② S622. Parc
des Contamines

② S621. Parc
Bertrand

S 6.2
La traversée
des parcs et
jardins

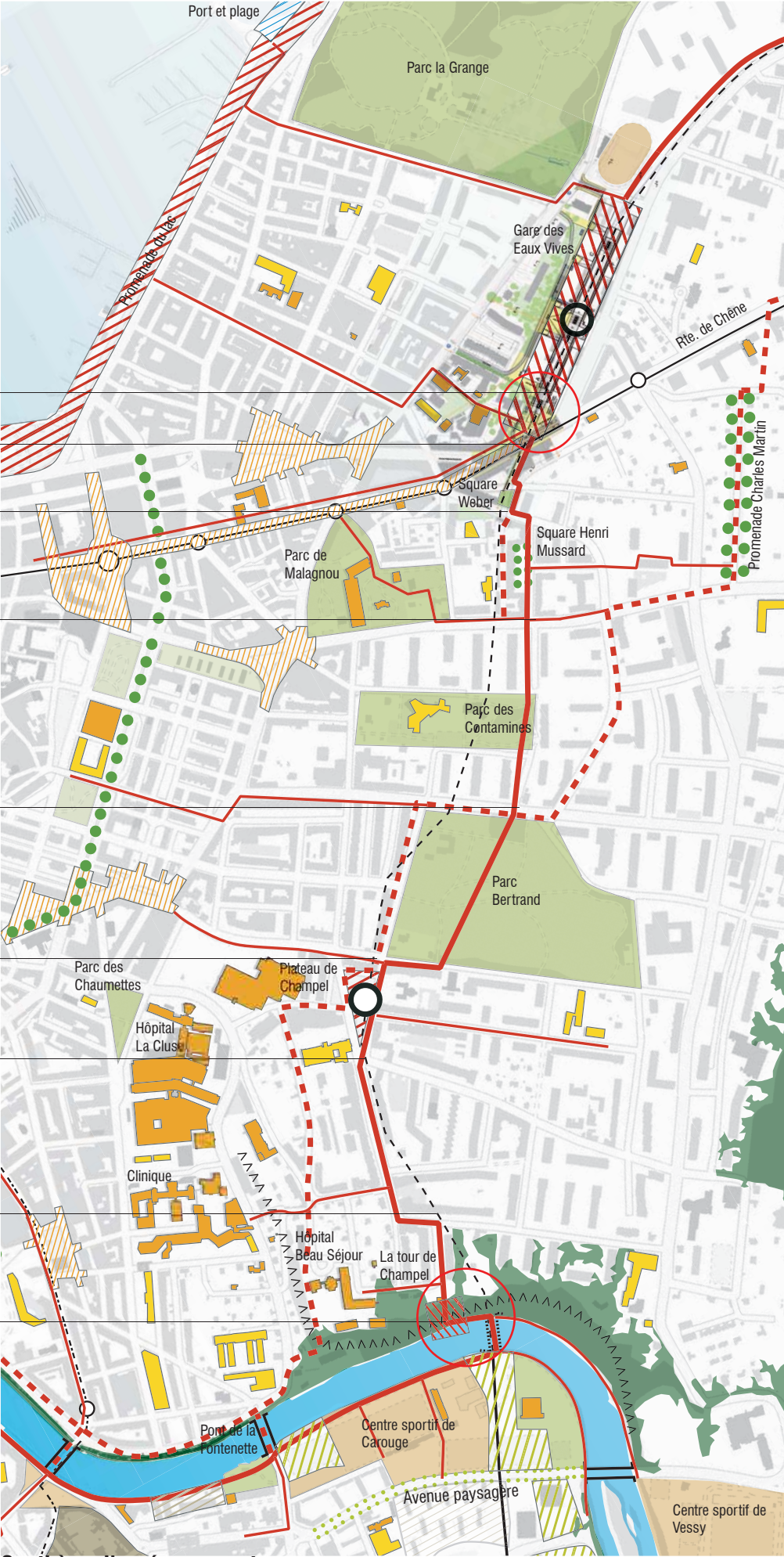
① S613. Le plateau de
Champel

③ S612. Av. de Champel

S 6.1
La montée de l'hôpital

③ S611. La montée de
Champel

Noeud 5. Le «Balcon» de Champel



Synthèse d'aménagement

Degré de priorité

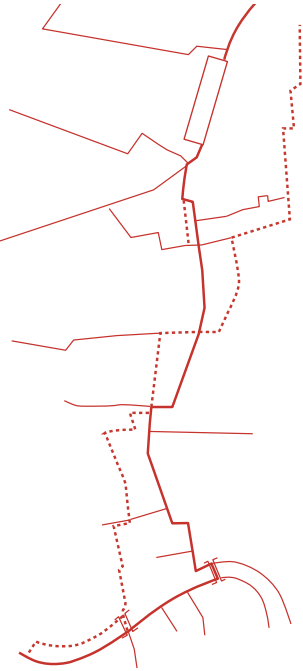
- ① : court terme
- ② : moyen terme
- ③ : long terme

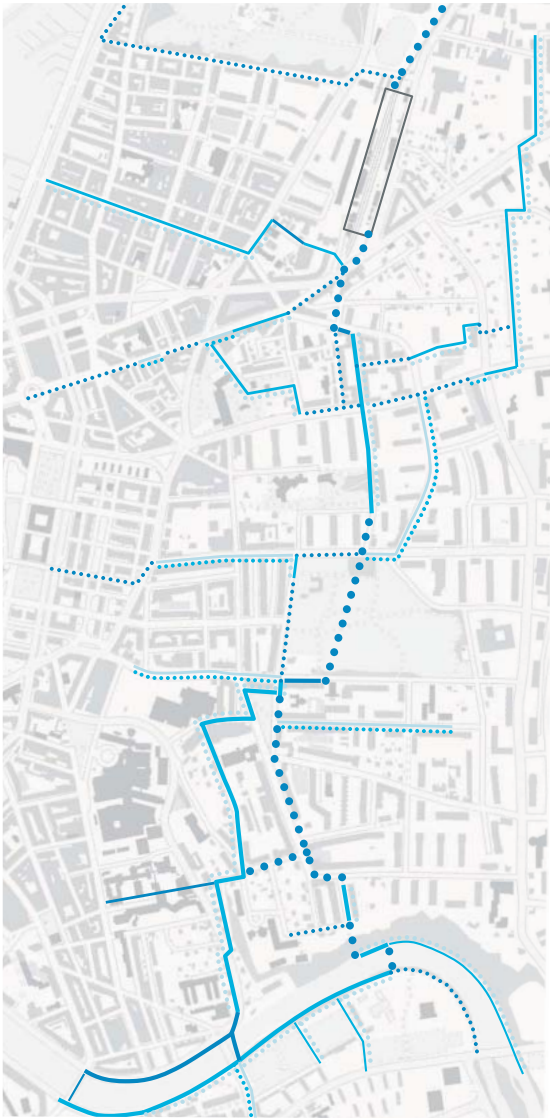
Existant

- Ecoles
- Bâtiment public
- Parc public / Zone de verdure
- Espace public
- Vieux centre
- Alignement majeur
- Falaise
- Projet
- Espace public majeur
- Espace public
- Parc projeté
- Restructuration urbaine / Extension urbaine
- Extension zone d'activité
- Renforcement des bvd plantés structurants
- Passerelle projetée
- Noeud séquentiel (programme 'Ecofolie')
- Lignes CEVA + Tram / Arrêt tram et train
- Ligne CEVA souterrain
- Ligne tram horizon 2020

Le tracé

- Voie majeure (axe principal)
- 'Contre allée' (itinéraire bis)
- Dendrite (desserte locale)

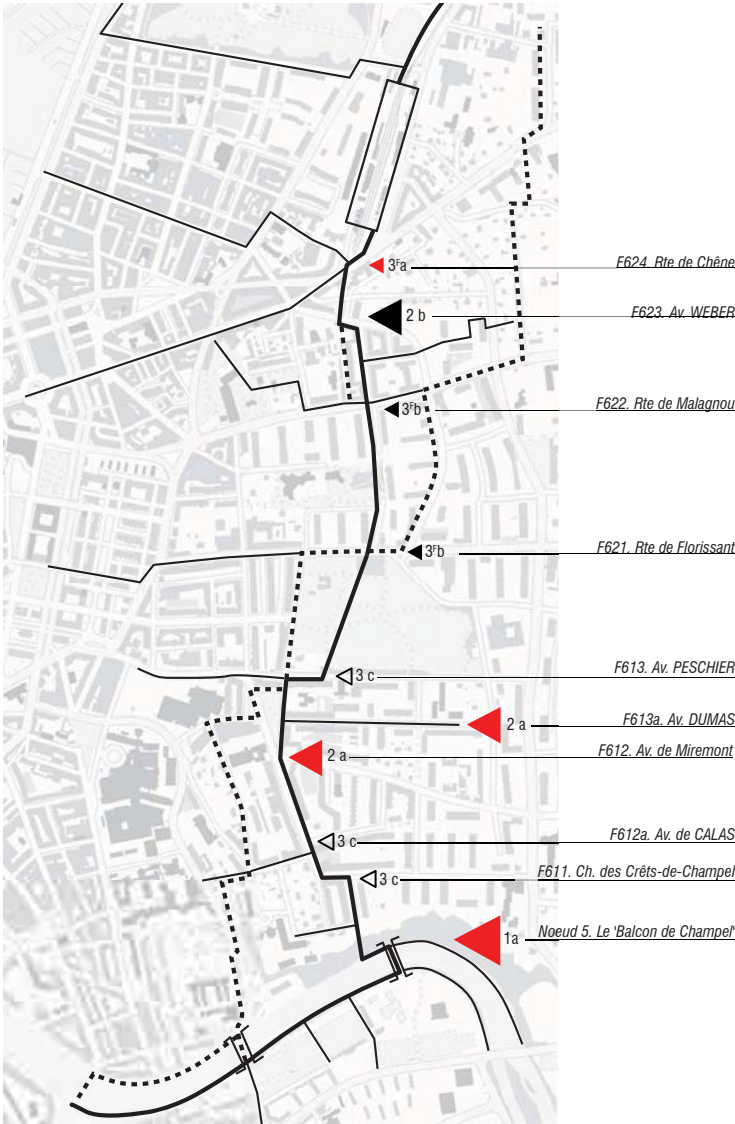




Les fonctions

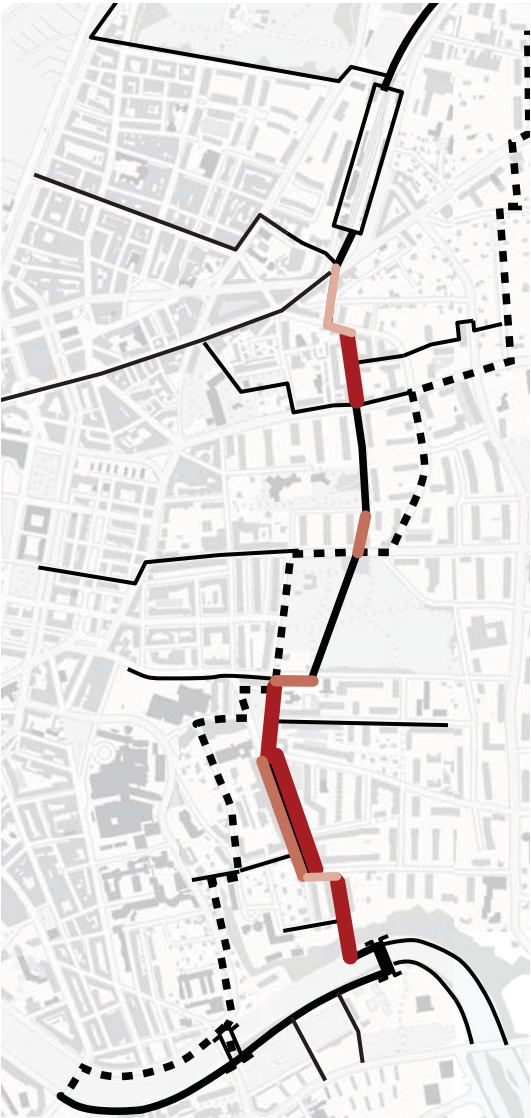
- Existant
- vélo + piéton
 - piéton
 - vélo
- A créer
- vélo + piéton
 - piéton
 - vélo

Synthèse trafic



Les franchissements

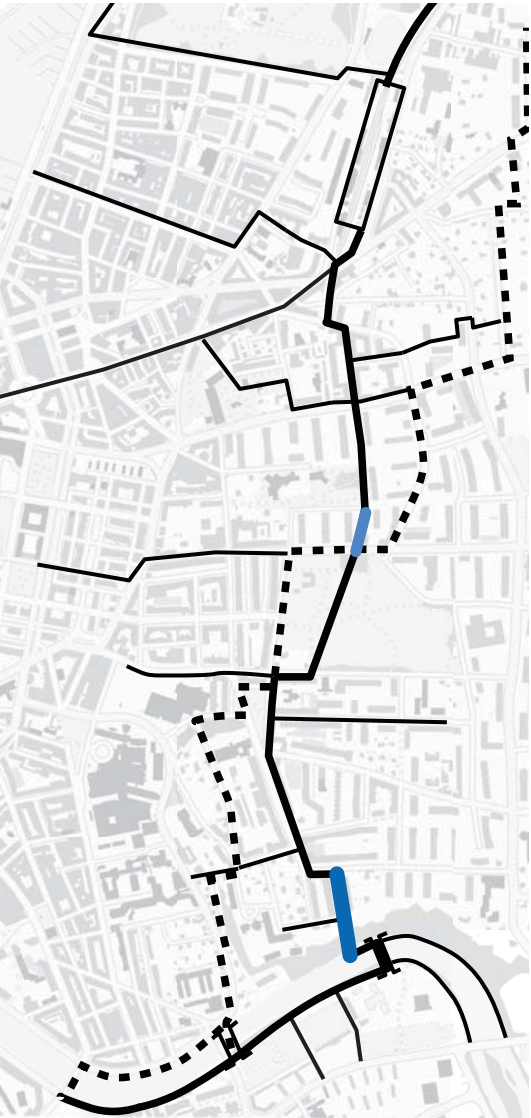
- Typologie de franchissement
- Franchissement type 1
 - Franchissement type 2
 - Franchissement type 3
- Situation
- Urgente (a)
 - Singulière (b)
 - Type (c)



Suppression du stationnement TI :

- 1 à 10 places
- 11 à 20 places
- 21 à 30 places

Bilan stationnement Var A
-135 places TI
- 43 places 2R
- 1 place livraison



Modification du régime de circulation :

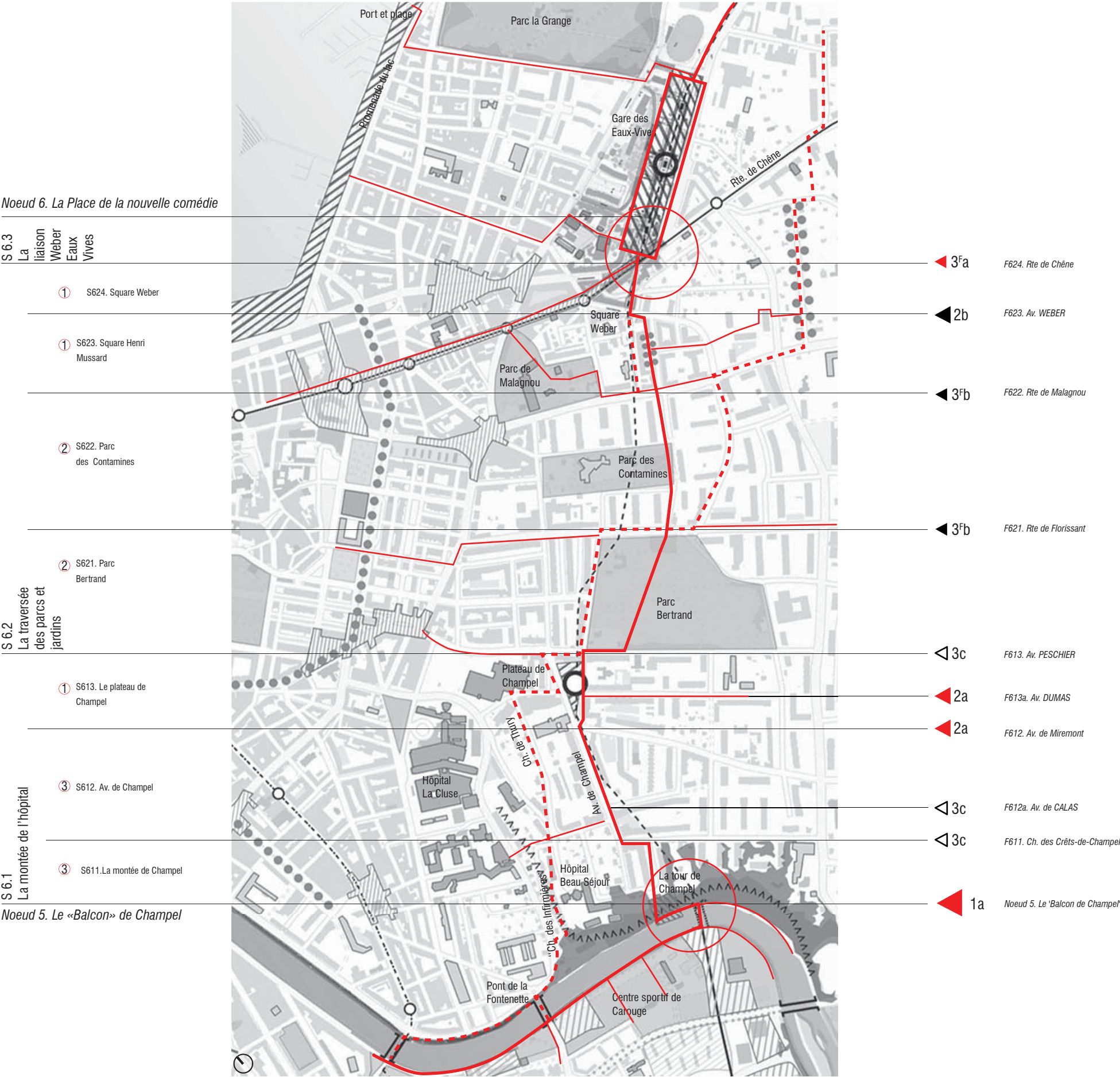
- zone 30
- zone de rencontre
- mise à sens unique
- zone piétonne

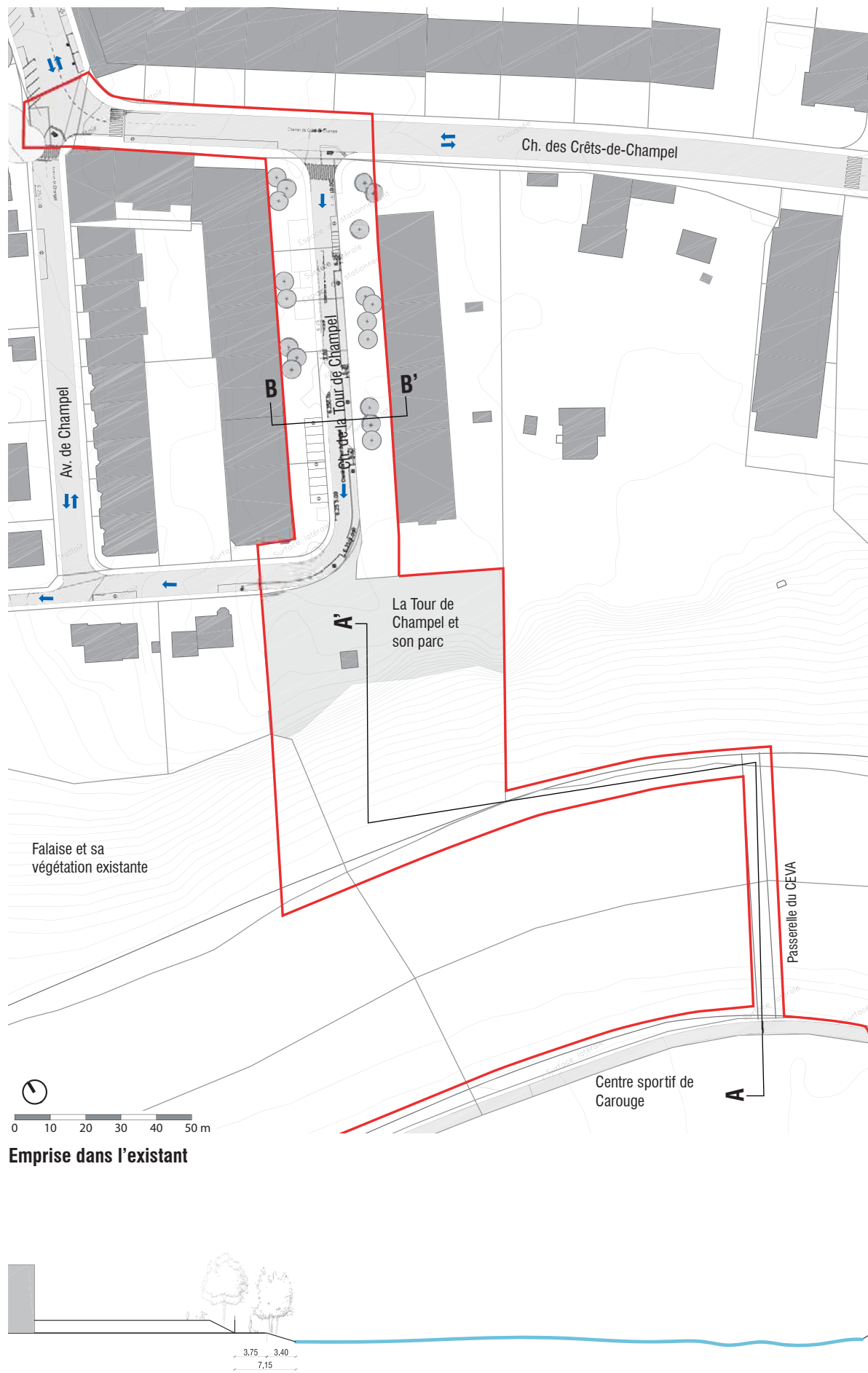
SÉQUENCE 6. LES PARCS DE CHAMPEL
D’espace public en espace public
Variante A
L’ascenseur de la Tour de Champel

Echelles prises en compte
Echelle territoriale : articulation agglo, ville, quartier, local (de l’expression de la géomorphologie du bassin genevois à la révélation de biotopes micros)

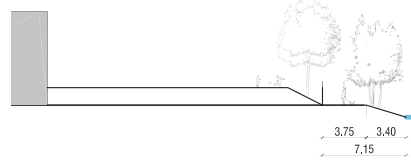
Avantages
Cohérence la plus grande. Projet d’envergure, Haute valeur ajoutée sur les plans fonctionnel (un lien inexistant entre Carouge et Champel), social (désenclavement des quartiers hauts), symbolique (une folie architecturale à réaliser, un espace romantique à redécouvrir) et paysager.
Peu de problème avec le foncier car la VVA passe majoritairement par une parcelle appartenant à la Ville de Genève.

Inconvénients
Complexité de l’opération et des négociations : raccord ceva, programme ascenseur, écofolies, passage ch. de la Tour de Champel, fragilité et protection de la falaise
Emprise sur le cadastre forestier





Emprise dans l'existant



Coupe élévation AA'

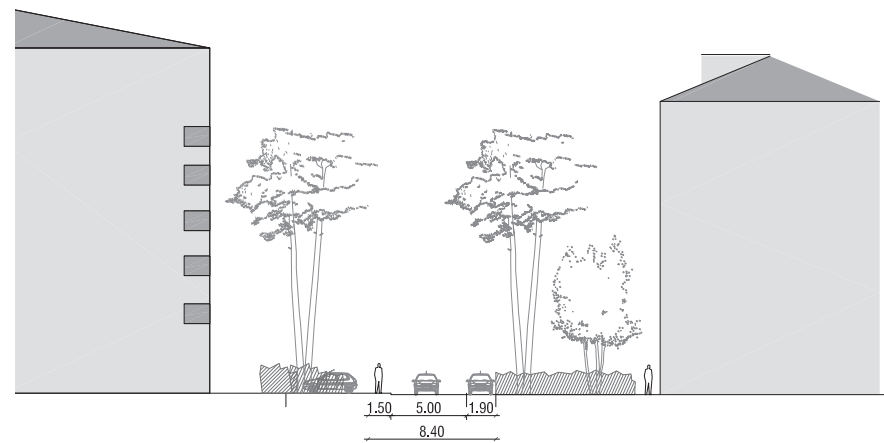
Centre sportif de Carouge

Berge de l'Arve

Falaise + Parc de la Tour de Champel

Cadastre forestier
à déterminer

F611. Ch. des
Crêts-de-
Champel



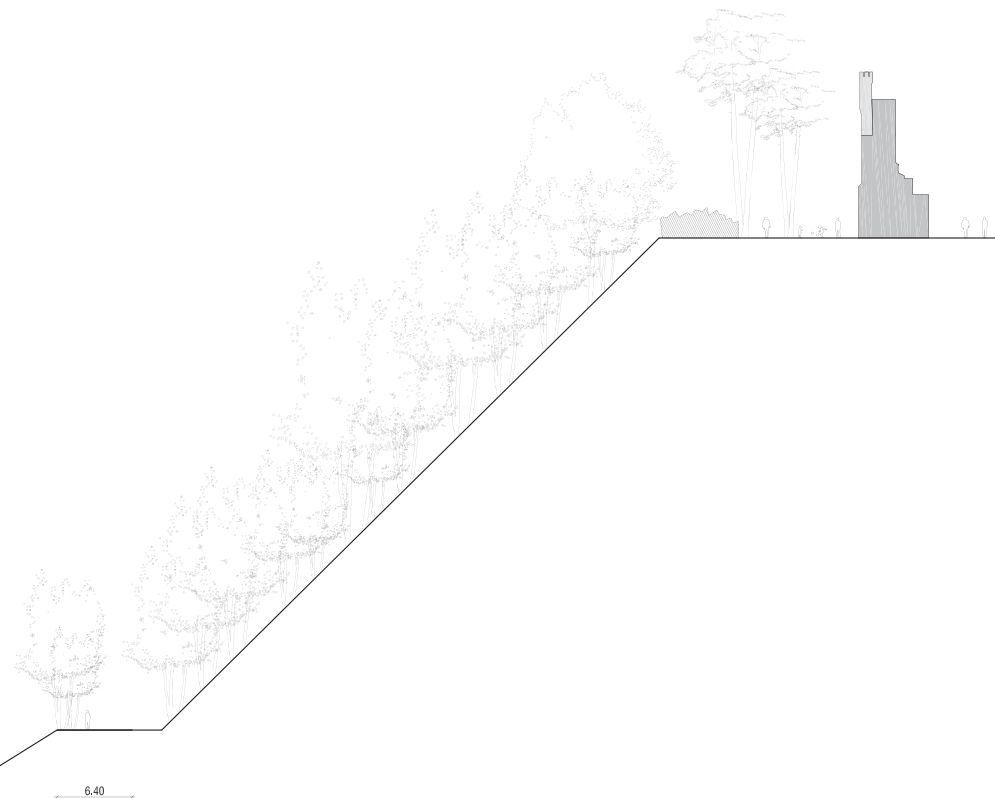
Coupe BB' 1/500
Ch. de la Tour de Champel

Logements + Jardin + Parking

Ch. de la Tour de
Champel

Jardin + logements

Noeud 5. Le
'Balcon de
Champel'



SÉQUENCE 6. LES PARCS DE CHAMPEL

S61A. La montée de l'hôpital

S611A. Montée de Champel



Parc de la Tour de Champel



Chemin de la Tour de Champel

Légende
— Périmètre de pertinence
↕ Sens de circulation

— Ville de Genève
— DP Communal
— DP Cantonal
— Etat de Genève, Privé
— Etat de Genève COP, Privé
— Privé
— Dépendance
— Hôpital, Privé
— Commune, Privé
(cf. plan foncier de la Ville de Genève)

SÉQUENCE 6. LES PARCS DE CHAMPEL
S61A. La montée de l'hôpital
S611A. Montée de Champel

Parti

Création d'un ascenseur urbain (piéton-vélo) faisant le pendant de l'ascenseur de la Jonction à l'autre bout de la séquence du fil de l'Arve.

Contrainte. Négociation foncière du raccord, en ponton, avec le dessus de la passerelle du CEVA. Démarche programmatique complémentaire pour ascenseur (écofolie). Suppression de stationnement et changement de statut de la voie privée, zone rencontre. Négociation foncière de la servitude existante (achat parcellaire) et réaménagement du chemin de la tour de Champel (rue privée). Dénivelé important. Emprise sur le cadastre forestier.

Quelle que soit l'option, il sera nécessaire de vérifier si la distance de recul pour les stationnements en épi (situés sur du domaine privé) est suffisante. Dans le cas contraire, il sera nécessaire de modifier les dispositions de stationnement.

Enjeux ou potentiels.

Enjeu. Connexion inédite entre tout le quartier de Champel, les hôpitaux ou cliniques du haut, et tout le secteur de promenade et de terrains de sport situés sur la rive gauche de l'Arve. Désenclavement du quartier. Lien urbain nouveau et inédit.

Potentiel. Faire de ce programme une occasion de redécouverte et de requalification du jardin de la Tour de Champel. Opportunité pour exploiter la future passerelle CEVA passant sur l'Arve.

Trafic

Caractéristiques

- Le gabarit du chemin de la Tour-de-Champel (réseau de quartier) permet l'aménagement de la Voie Verte sans modification importante de la voirie (sens de circulation, trottoir opposé). Néanmoins les places de stationnement longitudinales situées sur son côté Est devront être supprimées.
- Le gabarit du chemin des Crêts-de-Champel ne permet pas l'aménagement de la Voie Verte sans modification de la voirie (la circulation TP bidirectionnelle nécessite une largeur minimum de chaussée de 7 m selon la norme en vigueur (6.5 m envisageable sur ce tronçon en Zone 30)). La suppression des places de stationnement longitudinales et le rétrécissement du trottoir de 0.5 m (actuellement 2 m) sur le côté Sud de la chaussée pourrait s'avérer une option envisageable pour palier à cette problématique de gabarit et ainsi permettre l'aménagement de la Voie Verte dans ses dimensions de base
- Stationnement: -27 places T1 et -7 places 2 roues

Compléments

Le chemin de la Tour-de-Champel, pourrait faire l'objet d'une requalification en zone de rencontre afin de limiter certaines contraintes en termes d'aménagement.

RECOMMANDATIONS

L'aménagement de la Voie Verte dans ce secteur engendre un impact limité sur la circulation mais nécessite la suppression de nombreuses places de stationnement. Cet élément devra être pris en compte au cours de l'évaluation de cette variante. Une modification en zone de rencontre peut être intéressante.

A coordonner avec le projet CEVA

Légende

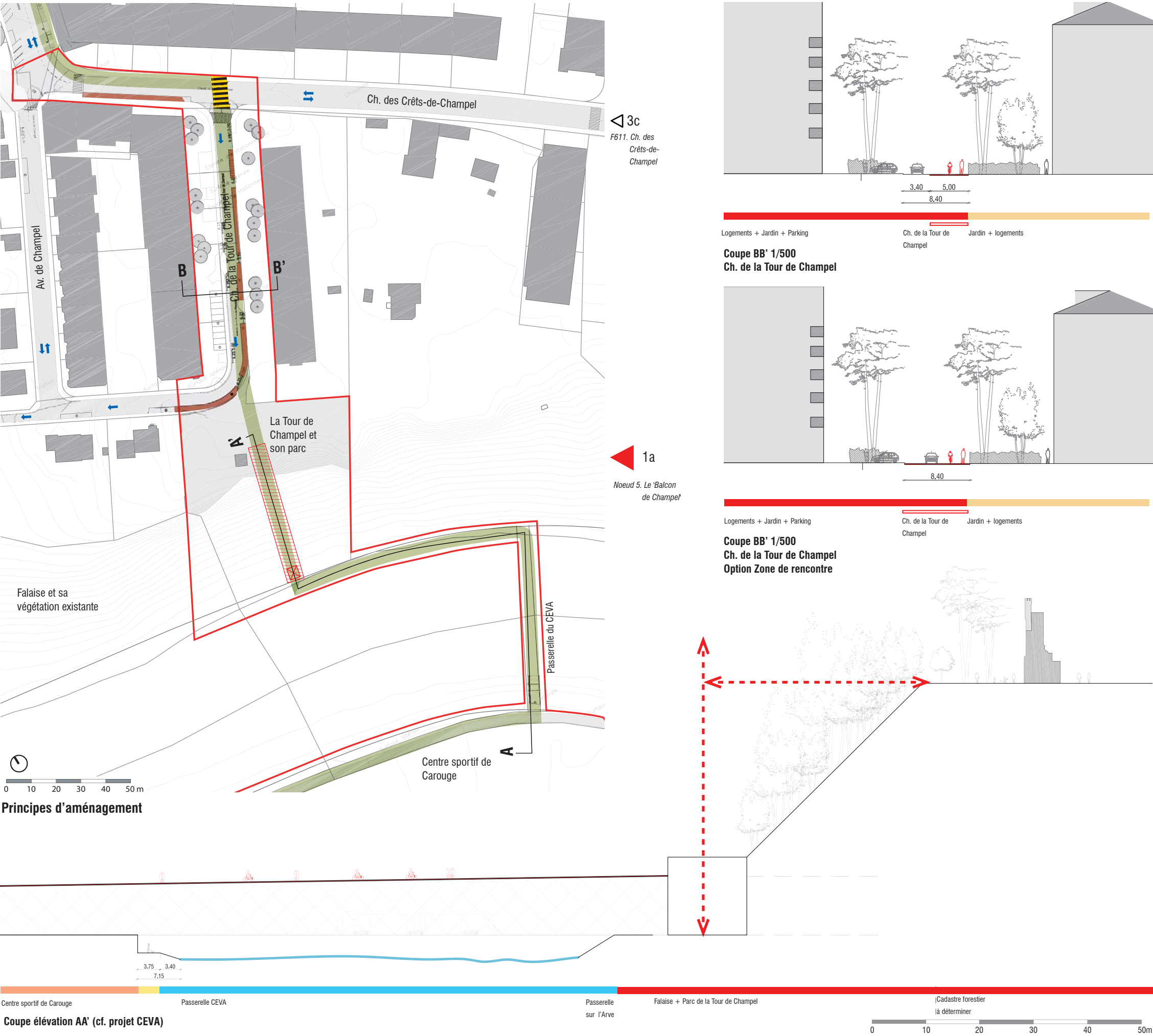
- Périmètre de pertinence
- Tracé voie verte (gabarit 5m)
- Variante voie verte
- Stationnement à supprimer / modifier
- Sens de circulation
- Traversée à aménager / réaménager
- Implantation de la Voie verte

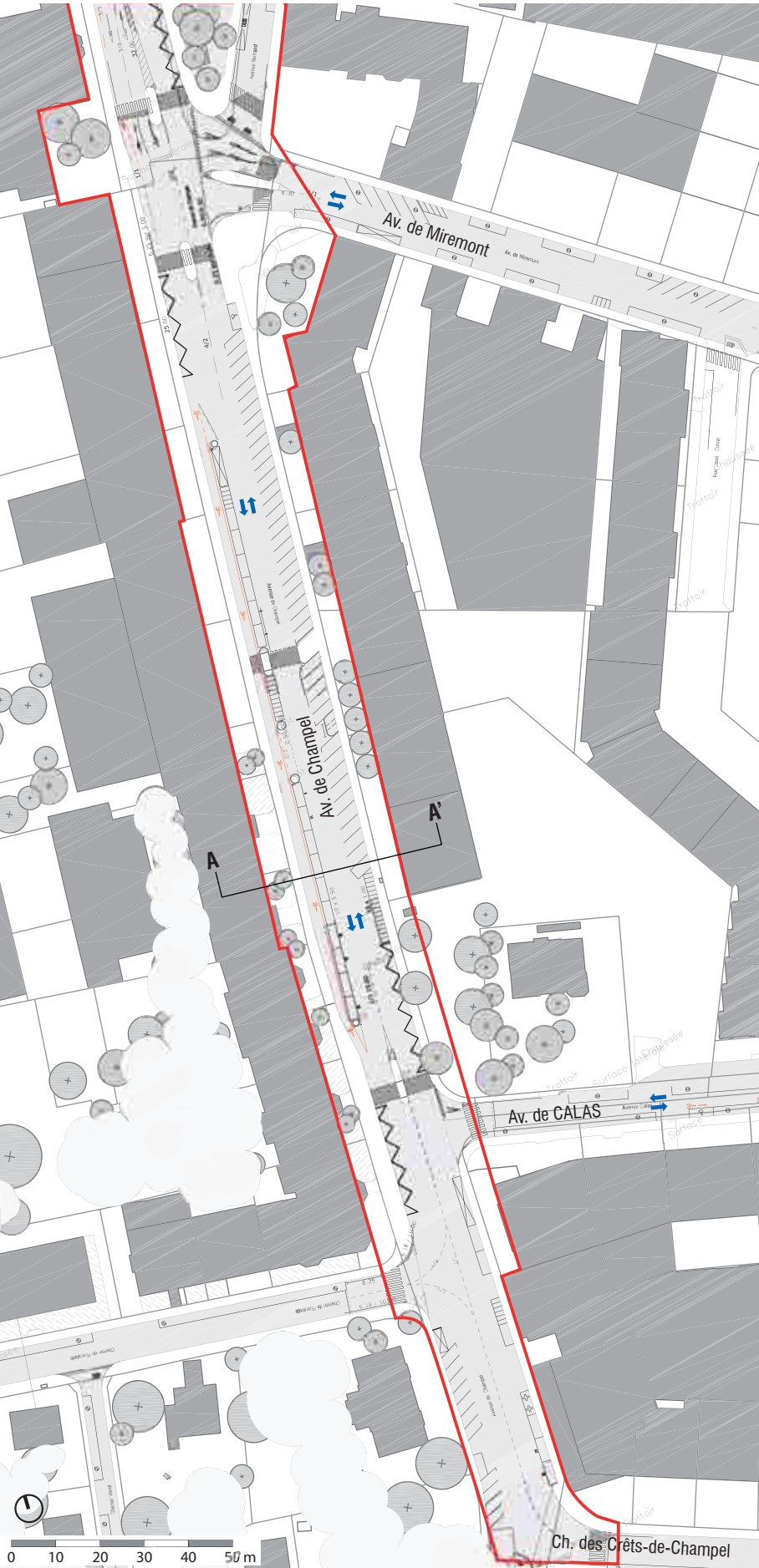
Franchissement

- Type 1
- Type 2
- Type 3
- Urgente (a)
- Singulière (b)
- Type (c)

- Ville de Genève
- DP Communal
- DP, Cantonal
- Etat de Genève, Privé
- Etat de Genève COP, Privé
- Privé
- Dépendance
- Hôpital, Privé
- Commune, Privé

(cf plan foncier de la Ville de Genève)



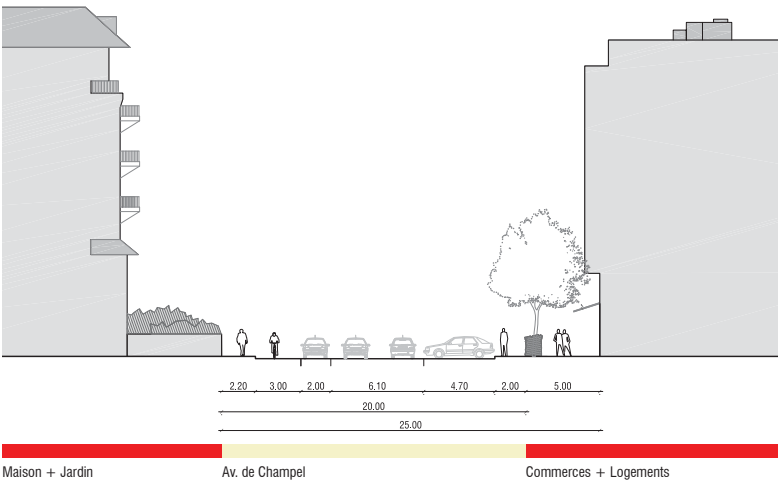


Emprise dans l'existant

F612. Av. de Miremont

F612a. Av. de CALAS

F611. Ch. des Crêts-de-Champel



Coupe AA' 1/500
Avenue de Champel



Avenue de Champel



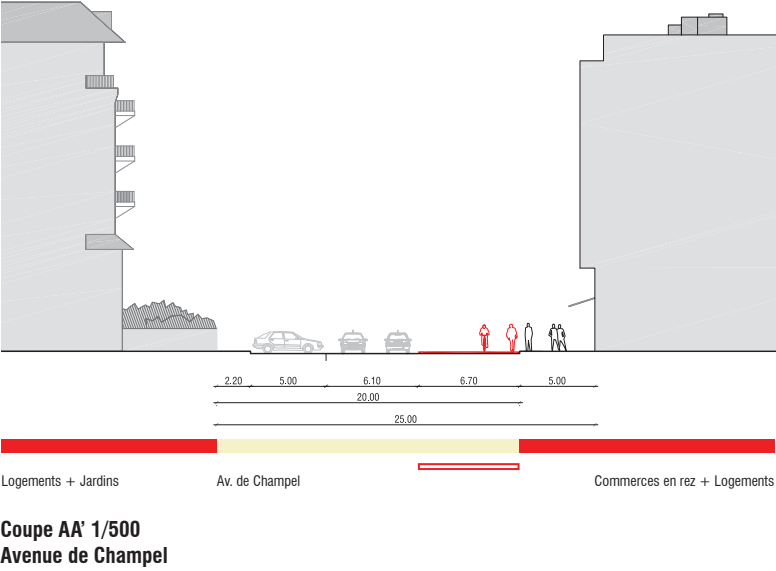
Avenue de Champel

- Légende**
- Périmètre de pertinence
 - ↕ Sens de circulation
 - Ville de Genève
 - DP Communal
 - DP Cantonal
 - Etat de Genève, Privé
 - Etat de Genève COP, Privé
 - Privé
 - Dépendance
 - Hôpital, Privé
 - Commune, Privé
- (cf. plan foncier de la Ville de Genève)

SÉQUENCE 6. LES PARCS DE CHAMPEL
S61A. La montée de l'hôpital
S612A. Avenue de Champel



Principes d'aménagement



Coupe AA' 1/500
Avenue de Champel

SÉQUENCE 6. LES PARCS DE CHAMPEL
S61A. La montée de l'hôpital
S612A. Avenue de Champel

Parti

Implantation de la VVA sur la bordure Est de l'avenue
Contrainte. Transfert et suppression de places de parcs d'un côté à l'autre de l'espace-rue. Réaménagement restructuration des arrêts de bus
Négociation foncière à envisager dans le cadre d'un élargissement.
Enjeux ou potentiels.
Enjeux. Requalification de l'espace rue, actuellement très fragmentaire et déstructuré de l'avenue de Champel, dans un des quartiers les plus prestigieux de la ville.
Remise en valeur de l'activité commerciale grâce au passage de la VVA côté est.
Potentiels. Avenue avec un gabarit large permettant d'accueillir une arborisation future généreuse et de revaloriser celle existante. Articulation avec le projet du CEVA, étude en zone 30 en prévision.

Trafic

Caractéristiques

- Le gabarit de l'avenue de Champel (réseau de quartier) permet l'aménagement de la Voie Verte sans modification importante de la voirie (sens de circulation, trottoir opposé).
- La traversée de l'avenue Miremont devra être complétée par une bande cyclable. Les arrêts de bus pourront être maintenus, mais devront être réaménagés afin qu'ils s'intègrent pleinement à la Voie Verte. Par ailleurs, le plan de stationnement devra être sensiblement revu. Les places longitudinales situées sur le côté Ouest de la chaussée pourront être transformées ou placées en épi afin de limiter le bilan des suppressions nécessaires sur le côté Est de la voirie.
- Stationnement: - 25 places Ti; - 16 places 2R

Compléments

La traversée de l'avenue Miremont (2a), devra faire l'objet d'une étude particulière dans le cadre de l'étude CEVA, afin de déterminer l'aménagement adéquat permettant de signifier et garantir la priorité piétonne.

RECOMMANDATIONS

L'aménagement de la Voie Verte dans ce secteur n'engendre pas d'impact sensible sur la circulation, mais le choix de la variante devra être discuté.

A coordonner avec le projet du CEVA
A coordonner avec le projet d'étude en zone 30 sur l'avenue de Champel

Légende

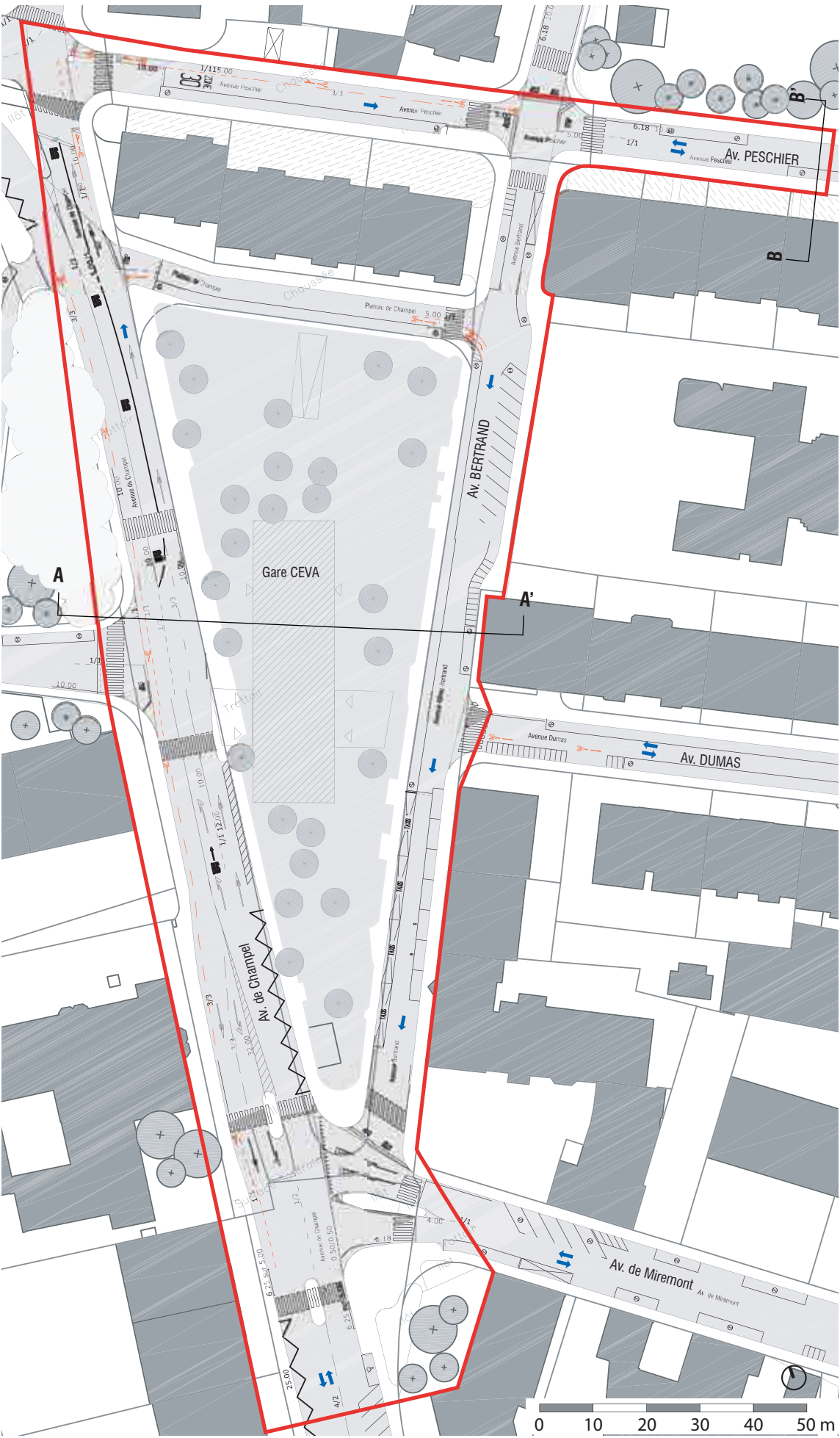
- Périmètre de pertinence
- Tracé voie verte (gabarit 5m)
- Variante voie verte
- Stationnement à supprimer / modifier
- Sens de circulation
- Traversée à aménager / réaménager
- Implantation de la Voie verte

Franchissement

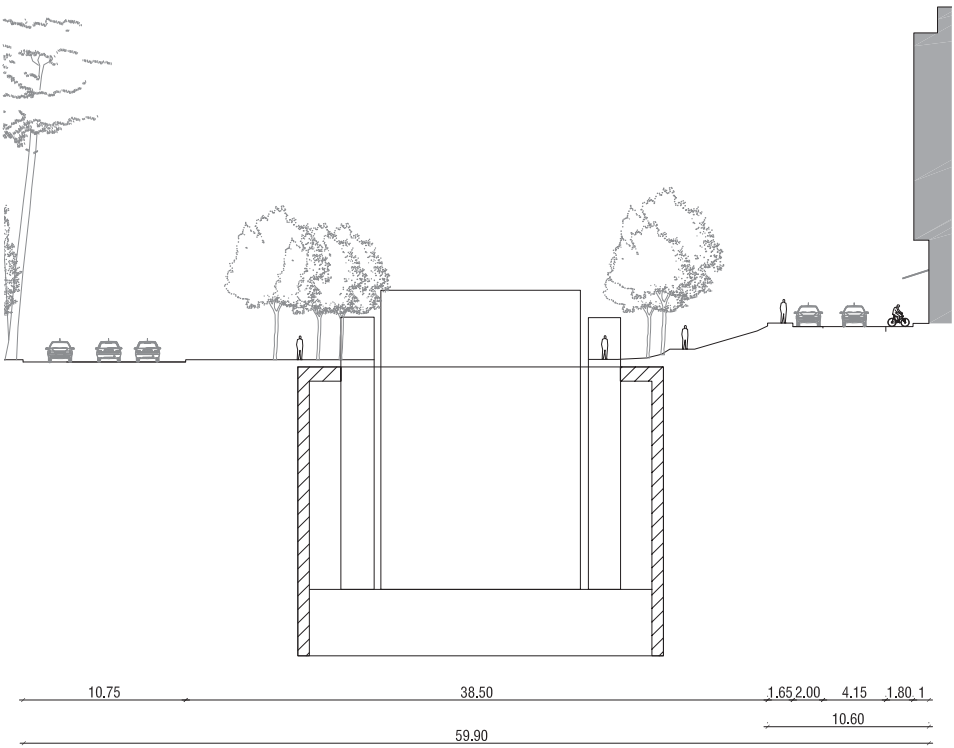
- Type 1
- Type 2
- Type 3
- Urgente (a)
- Singulière (b)
- Type (c)

Ville de Genève
DP Communal
DP, Cantonal
Etat de Genève, Privé
Etat de Genève COP, Privé
Privé
Dépendance
Hôpital, Privé
Commune, Privé

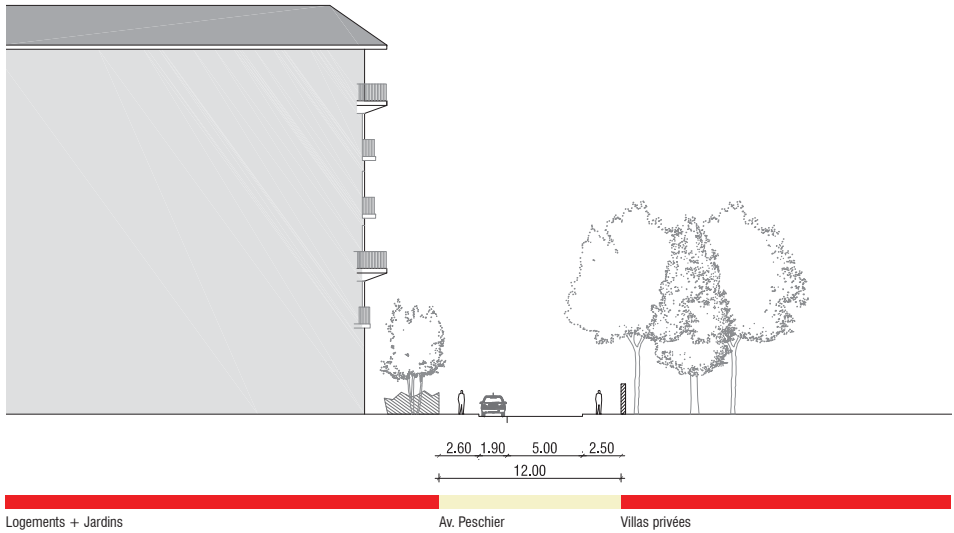
(cf. plan foncier de la Ville de Genève)



Emprise dans l'existant



Coupe AA' 1/500
Plateau de Champel projet Gare CEVA



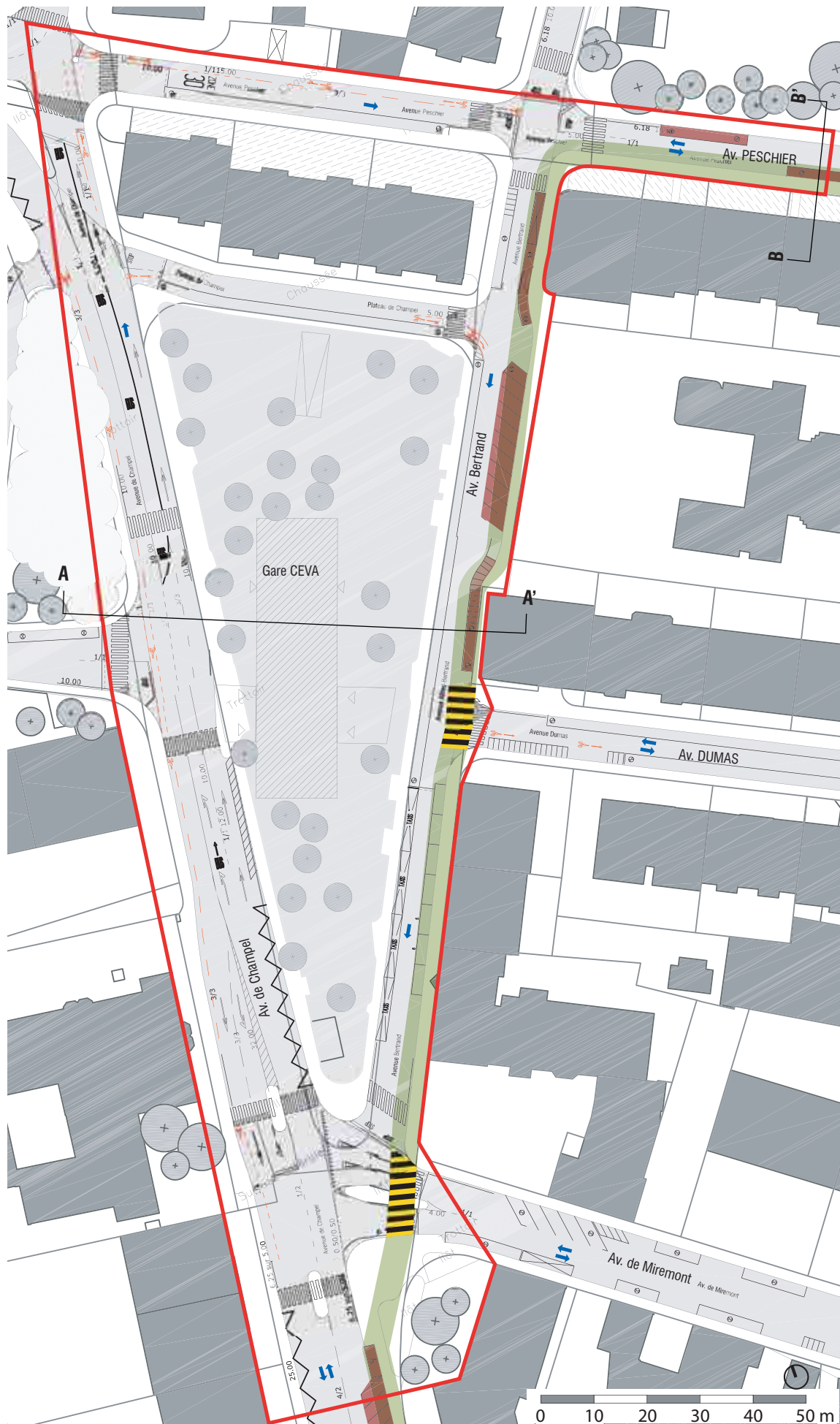
Coupe BB' 1/500
Avenue PESCHIER



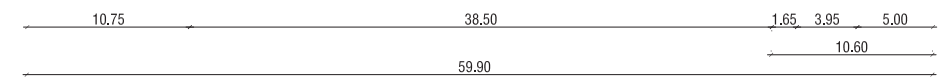
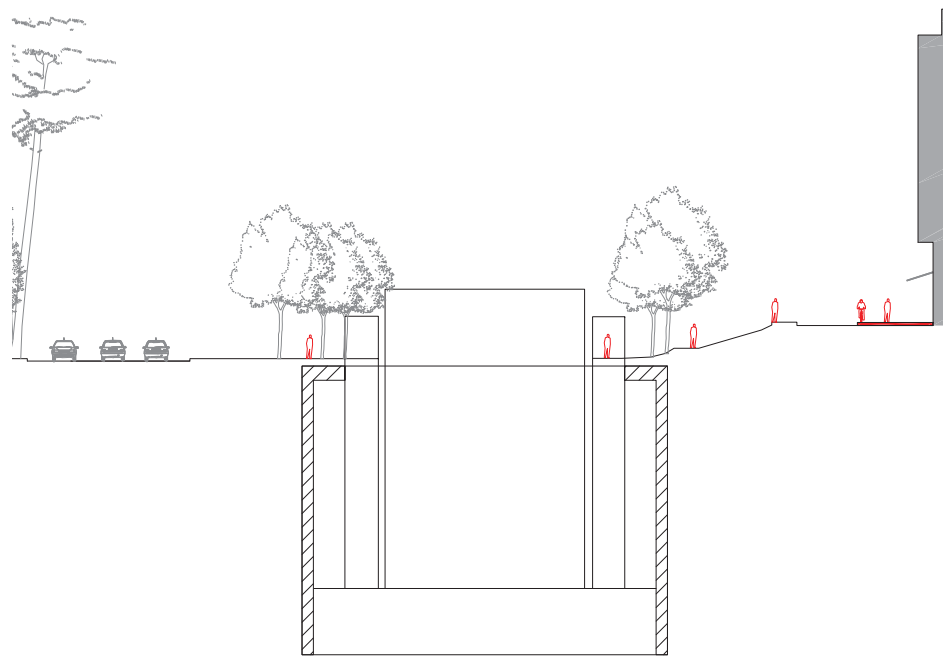
Plateau de Champel

Avenue PESCHIER

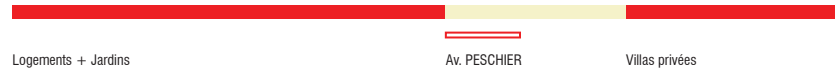
- Légende**
- Périmètre de pertinence
 - ↕ Sens de circulation
 - Ville de Genève
 - DP Communal
 - DP Cantonal
 - Etat de Genève, Privé
 - Etat de Genève COP, Privé
 - Privé
 - Dépendance
 - Hôpital, Privé
 - Commune, Privé
- (c) plan foncier de la Ville de Genève



Principes d'aménagement



Coupe AA' 1/500
Plateau de Champel projet Gare CEVA



Coupe BB' 1/500
Avenue PESCHIER

2 a
F613a. Av.
DUMAS

2 a
F612. Av. de
Miremont

SÉQUENCE 6. LES PARCS DE CHAMPEL

S61A. La montée de l'hôpital

S613A. Plateau de Champel

Parti

Implantation de la VVA sur la bordure Est du Plateau de Champel (avenue Alfred Bertrand) et puis sur la bordure sud de l'avenue PESCHIER jusqu'à l'entrée du Parc (côté jardins privatifs et non côté mur du parc).

Contrainte. Etude à développer et coordonner avec le projet de la gare et des espaces publics de tout le plateau. Suppression des deux bandes de stationnement avenue PESCHIER jusqu'à l'entrée du parc.

Enjeux ou potentiels.

La position de la VVA dans la largeur de l'avenue Bertrand doit être l'occasion, par l'aménagement ou la plantation proposée, de redonner un cadre clair à l'unité jardinée du plateau de Champel

Trafic

Caractéristiques

Avenue Alfred Bertrand

- Le gabarit de l'avenue Alfred-Bertrand (réseau de quartier) permet l'aménagement de la Voie Verte sans modification importante de la voirie (sens de circulations, trottoir opposé). Néanmoins des places de stationnement devront être supprimées. La halte taxi pourra être maintenue.
- Stationnement : -23 places T1 ; - 12 places 2R; -1 place livraison
- La traversée de la route de l'avenue DUMAS devra être complétée par une bande cyclable.
- La traversée de l'avenue Miremont devra être complétée par une bande cyclable.

Avenue PESCHIER

- Le gabarit de l'avenue PESCHIER (réseau de quartier) permet l'aménagement de la Voie Verte. Néanmoins, afin de maintenir le trafic bidirectionnel actuel (chaussé 5 m.) des places de stationnement devront être supprimées.
- Stationnement: -14 places;
- La traversée de l'avenue PESCHIER devra être totalement aménagée et comprendre à la fois un passage piéton et une bande cyclable.

RECOMMANDATIONS

L'aménagement de la Voie Verte dans ce secteur n'engendre pas d'impact sensible sur la circulation, mais la problématique du stationnement devra être évaluée. Le lien entre la Voie Verte et le réaménagement du parc du Plateau de Champel devra être discuté.

A coordonner avec le projet CEVA pour la future gare de Champel

Légende

- Périmètre de pertinence
- Tracé voie verte (gabarit 5m)
- Variante voie verte
- Stationnement à supprimer / modifier
- Sens de circulation
- Traversée à aménager / réaménager
- Implantation de la Voie verte

- Ville de Genève
 - DP Communal
 - DP, Cantonal
 - Etat de Genève, Privé
 - Etat de Genève COP, Privé
 - Privé
 - Dépendance
 - Hôpital, Privé
 - Commune, Privé
- (cf plan foncier de la Ville de Genève)

Franchissement

- Type 1
- Type 2
- Type 3
- Urgente (a)
- Singulière (b)
- Type (c)

Echelles prises en compte

Echelle territoriale : articulation aggro, ville, quartier, local (de l'expression de la géomorphologie du bassin genevois à la révélation de biotopes micros)

Cohérence la plus grande. Projet d'envergure, Haute valeur ajoutée sur les plans fonctionnel (un lien inexistant entre Carouge et Champel), social (désenclavement des quartiers hauts) et symbolique (une folie architecturale à réaliser, un espace romantique à redécouvrir)

Peu de problème avec le foncier car la VVA passe par une parcelle appartenant à la Ville de Genève.

Mêmes enjeux mais avec une force poétique un peu moins surprenante

Partenariat actif avec l'hôpital

Continuité avec l'avenue de Champel

Complexité de l'opération et des négociations : raccord ceva et/ou raccord Fontenette, programme ascenseur éco-folie, passage sur parcelle hôpital
Emprise sur le cadastre forestier

Pour les secteurs S612B Avenue de Champel et S613B le plateau de Champel, cf. variante A

Typologie de franchissement		Situation	
	Franchissement type 1		Urgente (a)
	Franchissement type 2		Singulière (b)
	Franchissement type 3		Type (c)

- 1 court terme
- 2 moyen terme
- 3 long terme

- Voie majeure (axe principal)
- 'Contre allée' (itinéraire bis)
- Dendrite (desserte locale)
- Noeud séquentiel (programme 'Ecofolie')
- Bâtiment public
- Espace public projeté

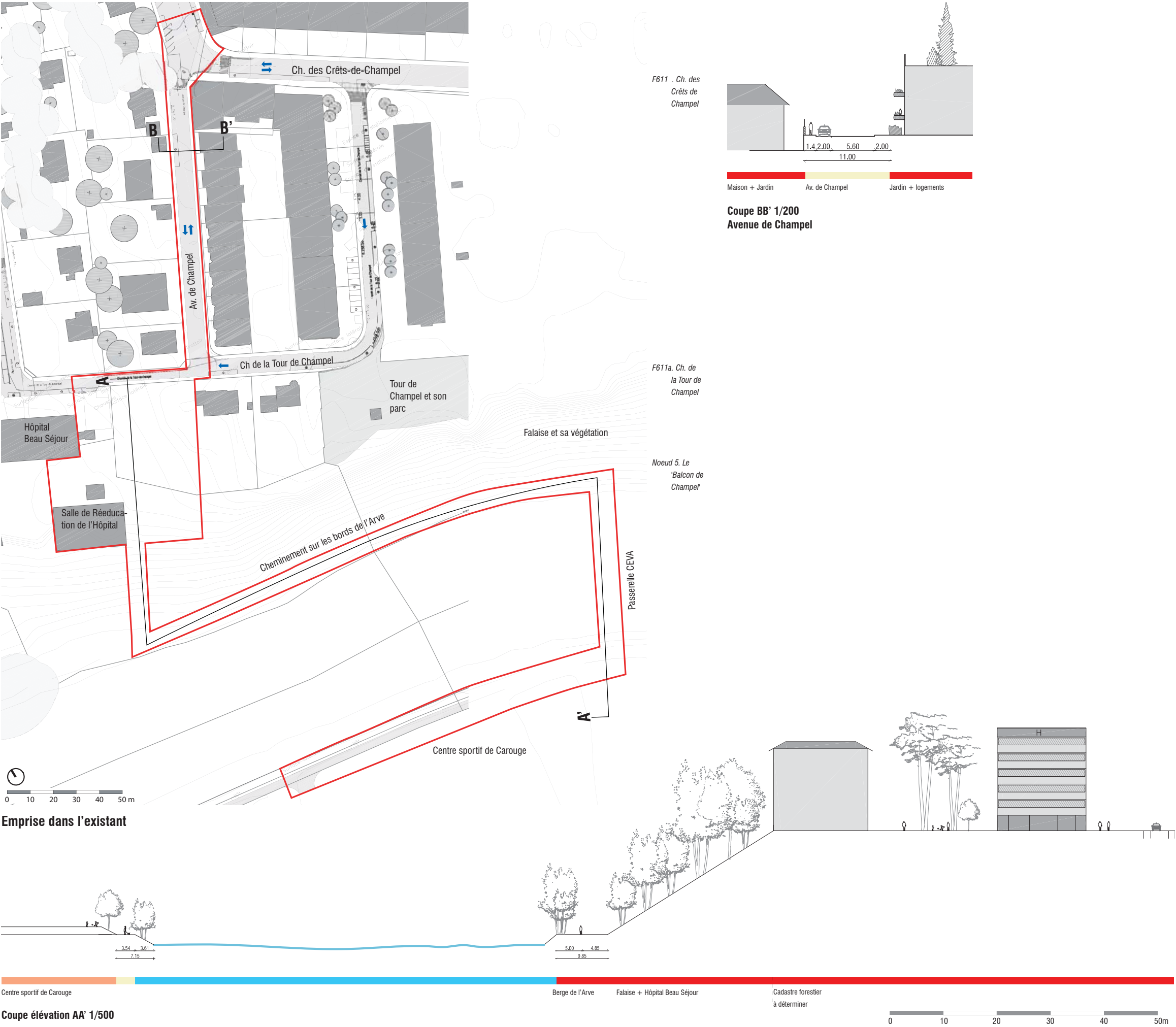


HUSLER & ASSOCIÉS SÀR | Contrepoint | Transitec | In Situ Vivó

SÉQUENCE 6. LES PARCS DE CHAMPEL
S61B. La montée de l'hôpital
S611B. Montée de Champel



Avenue de Champel



SÉQUENCE 6. LES PARCS DE CHAMPEL

S61B. La montée de l'hôpital

S611B. Montée de Champel

Parti

Création d'un ascenseur urbain (piéton-vélo) faisant le pendant de l'ascenseur de la Jonction à l'autre bout de la séquence du fil de l'Arve. Cheminement sur les berges

Contraintes. Négociation foncière du raccord avec le dessus de la passerelle du CEVA et/ou avec la passerelle de Fontenettes. Démarche programmatique complémentaire pour ascenseur (écofolie et aménagement de la rive sous-bois). Négociation foncière du passage à travers la parcelle privée de l'hôpital, en contrebas du talus et sur le pignon de la salle de rééducation ainsi que le passage sur les berges privées.

En cas de crue, le passage de la VVA ne sera pas assuré.
Suppression de stationnement sur le dernier tronçon (gabarit rue) de l'avenue de Champel et changement de statut de la voie sur ce tronçon (zone rencontre, riverains seuls, ...).
Cadastre forestier.

Enjeux ou potentiels.

Enjeu. Connexion inédite entre tout le quartier de Champel, les hôpitaux ou cliniques du haut, et tout le secteur de promenade et de terrains de sport situés sur la rive gauche de l'Arve. Désenclavement du quartier. Lien urbain nouveau et inédit.

Potentiel. Faire de ce programme une occasion de qualification du sous-bois en bord de rive.

Trafic

Caractéristiques

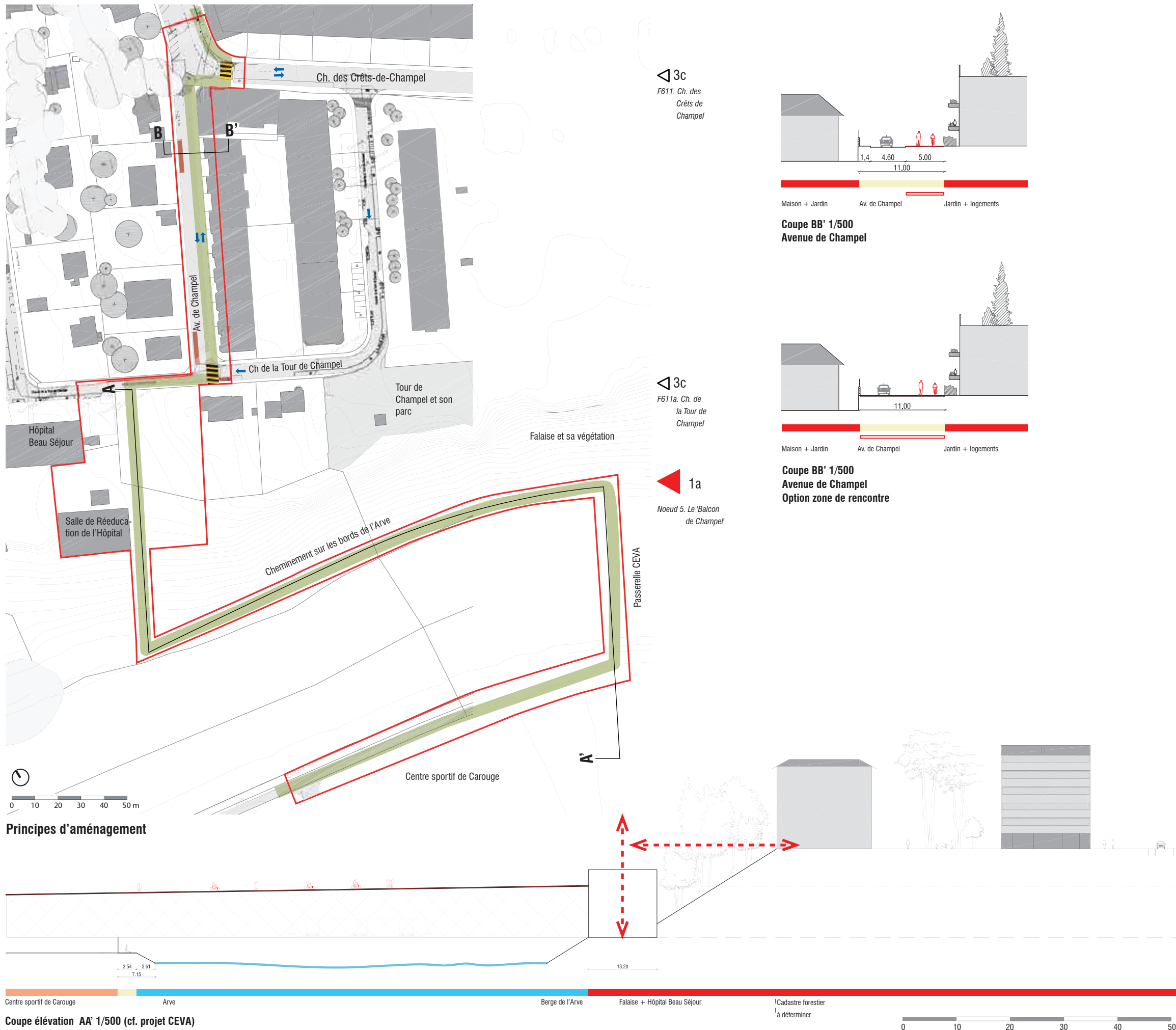
- Le tracé passant par l'avenue de Champel présuppose la construction d'un ascenseur nécessaire pour combler le dénivelé entre la rive droite de l'Arve et l'Hôpital Beau-Séjour.
- Le gabarit de l'avenue de Champel (réseau de quartier) dans ce secteur permet l'aménagement de la Voie Verte sans modification importante de la voirie (sens de circulation, trottoir opposé). Néanmoins les places de stationnement longitudinales situées sur son côté Ouest devront être supprimées afin de garantir une largeur suffisante permettant le maintien de la circulation bidirectionnelle sur la chaussée.
- Stationnement: -13 places

Compléments

- Le maintien de l'accès aux propriétés privées constitue également une contrainte à prendre en compte.
- Possibilité de création d'une zone de rencontre

RECOMMANDATIONS

L'aménagement de la Voie Verte dans ce secteur engendre un impact limité sur la circulation mais nécessite la suppression de nombreuses places de stationnement. Cet élément devra être pris en compte au cours de l'évaluation de cette variante.



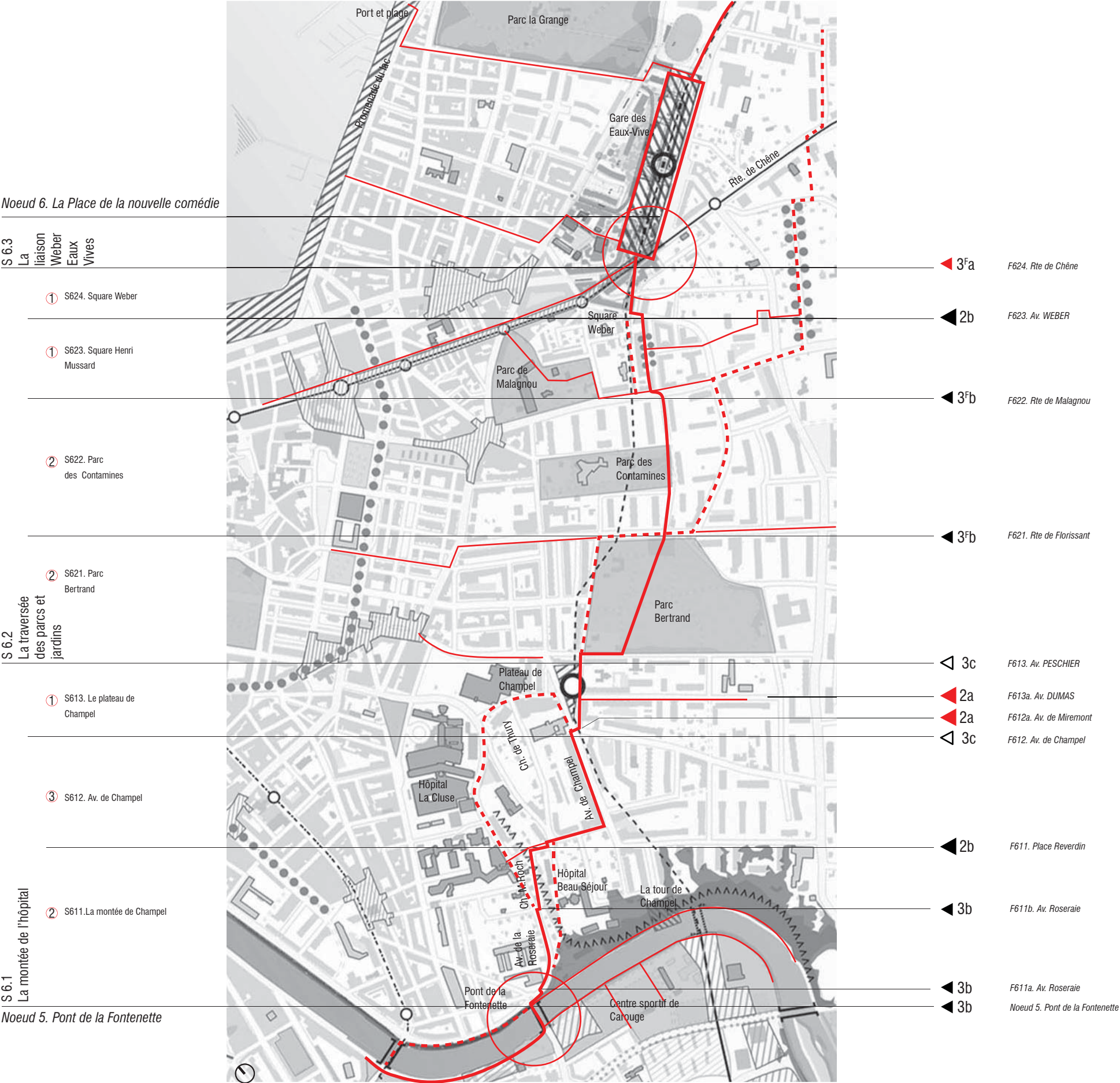
SÉQUENCE 6. LES PARCS DE CHAMPEL
D'espace public en espace public
Variante C
Maurice Roch

Echelles prises en compte
Echelle interquartier (lien direct et naturel entre Champel et l'hôpital)

Avantages
Moindre coût
Facilité de réalisation (absence de contraintes majeures, utilisation simple de l'existant)
«Patrimonialisation» d'un chemin historique (M. Roch)

Inconvénients
Forte pente ne résolvant pas la question de la montée en vélo sur le plateau ainsi que pour les PMR

Remarques
Pour la séquence s613 Plateau de Champel cf. variante A



Les franchissements

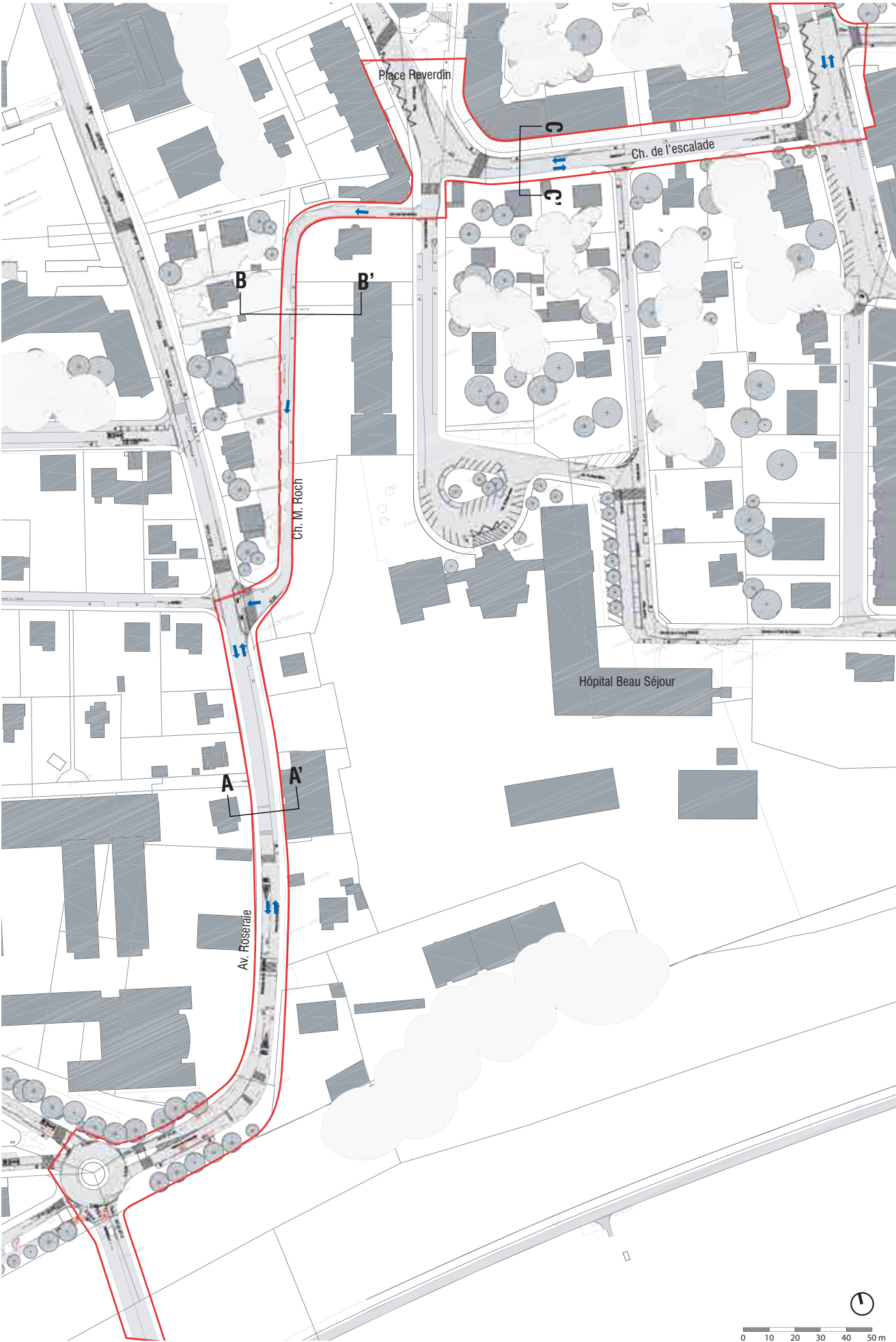
Typologie de franchissement	Situation
 Franchissement type 1	 Urgente (a)
 Franchissement type 2	 Singulière (b)
 Franchissement type 3	 Type (c)

Degré de priorité

- ① court terme
- ② moyen terme
- ③ long terme

Légende

-  Voie majeure (axe principal)
-  'Contre allée' (itinéraire bis)
-  Dendrite (desserte locale)
-  Noeud séquentiel (programme 'Ecofolie')
-  Bâtiment public
-  Espace public projeté



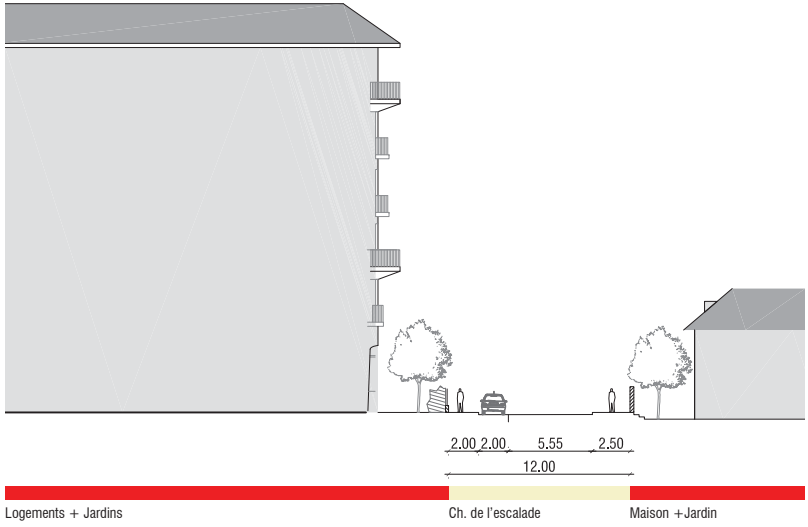
Emprise dans l'existant

F611. Place
Reverdin

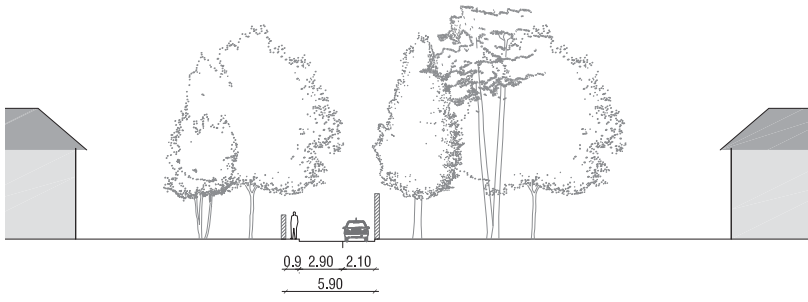
F611b. Av.
Rosaie

F611a. Av.
Rosaie

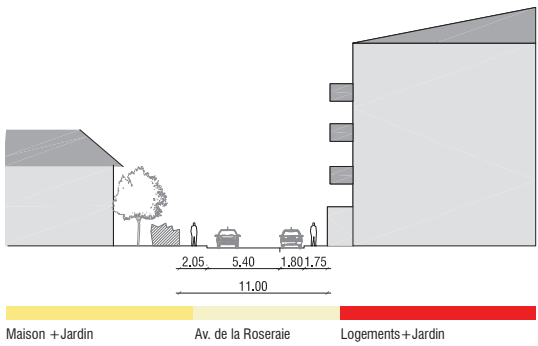
Noeud 5. Pont de la
Fontenette



Coupe CC' 1/500
Chemin de l'escalade



Coupe BB' 1/500
Chemin M. Roch



Coupe AA' 1/500
Avenue Rosaie

SÉQUENCE 6. LES PARCS DE CHAMPEL
S61C. La montée de l'hôpital
S611C. Montée de Champel



Chemin de l'escalade

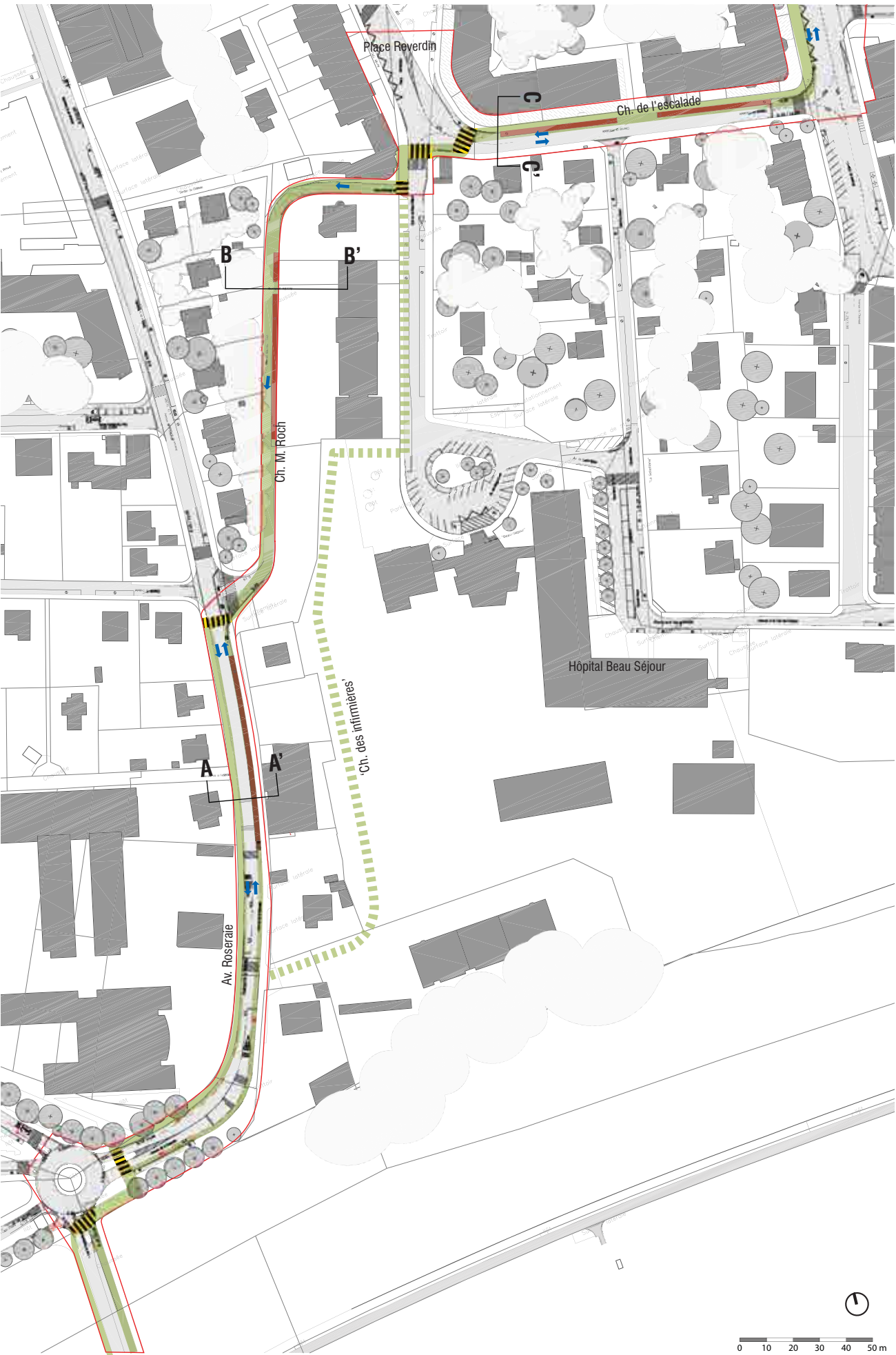


Chemin M. Roch



Avenue Rosaie

- Légende**
- Périmètre de pertinence
 - ↕ Sens de circulation
 - Ville de Genève
 - DP Communal
 - DP Cantonal
 - Etat de Genève, Privé
 - Etat de Genève COP, Privé
 - Privé
 - Dépendance
 - Hôpital, Privé
 - Commune, Privé
- (cf. plan foncier de la Ville de Genève)



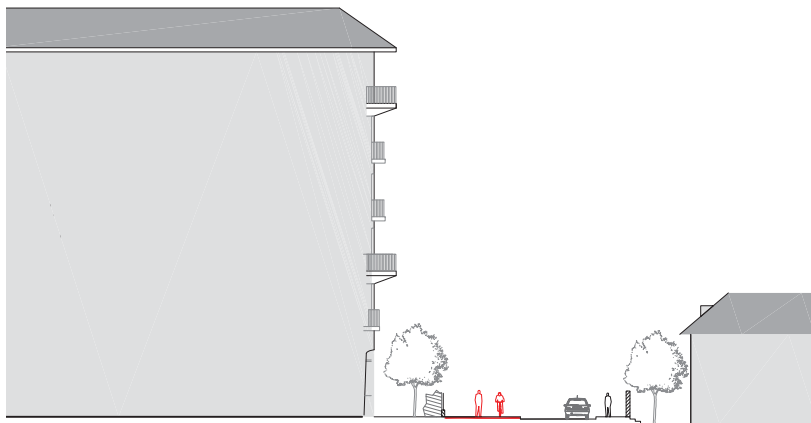
Principes d'aménagement

2b
F611. Place
Reverdin

3b
F611b. Av.
Roseraie

3b
F611a. Av.
Roseraie

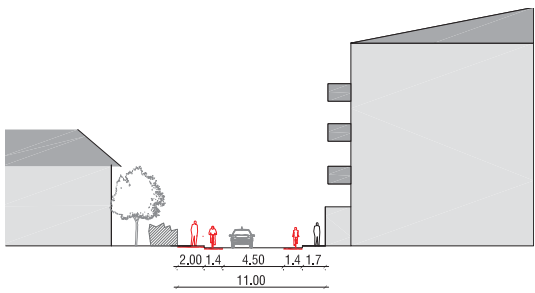
3b
Noeud 5. Pont de la
Fontenette



Logements + Jardins
Coupe CC' 1/500
Chemin de l'escalade



Maison + Jardin
Coupe BB' 1/500
Chemin M. Roch



Maison + Jardin
Coupe AA' 1/500
Avenue Roseraie

SÉQUENCE 6. LES PARCS DE CHAMPEL

S611C. La montée de l'hôpital

S611C. Montée de Champel

Parti

Si le chemin M. Roch apparaît comme un moment très heureux du cheminement piéton (caractère poétique, bucolique et pittoresque de ce chemin en forte pente), il n'est confortable en vélo qu'en descente. Mais on peut admettre que beaucoup acceptent de pousser le vélo à la montée sur une distance assez courte (environ 200 m), ou empruntent un lacet Roseraie Beauséjour sur le réseau ordinaire de mobilité douce de la ville.

Contrainte. Aménagement piéton du 'chemin des infirmières', trottoir Est de l'avenue de Roseraie doit garder un gabarit accessible aux PMR. Des négociations foncières sont à prévoir.

Enjeux ou potentiels.

Enjeu. Une forme de dissociation entre le chemin Saint-Roch (utilisation vélo), le chemin des infirmières (utilisation piétonne) et le détour Roseraie Beauséjour.

Trafic

- Pont de la Fontenette, Avenue Roseraie**
- Caractéristiques**
- Le gabarit du pont de la Fontenette (réseau primaire) permet l'aménagement de la Voie Verte, mais nécessite un rétrécissement des voies de circulation de 3 mètres (largeur après aménagement: 6 mètres).
 - La traversée du pont de la Fontenette côté Roseraie devra être complétée par une bande cyclable
 - Le gabarit de l'avenue Roseraie (réseau primaire) ne permet pas l'aménagement de la Voie Verte dans son gabarit de base. Le maintien du trottoir Ouest et Est dans leurs gabarits initiaux est nécessaire pour le passage des PMR, notamment pour les personnes utilisant des petits véhicules de déplacement. Dans ce cadre, les places de stationnement situées le long de l'avenue de la Roseraie devront être supprimées et l'aménagement de deux bandes cyclables devra être effectué.
 - Stationnement: -15 places
- Compléments**
- Afin de limiter les contraintes sur la circulation, l'aménagement de la Voie Verte sur le pont de la Fontenette pourra faire l'objet d'une dissociation des flux piétons (Ouest) et cyclables (Est)
 - Etude à réaliser pour la requalification de l'av. Roseraie

RECOMMANDATIONS

L'avenue Roseraie étant un axe de circulation primaire, elle doit conserver son gabarit minimum de 7m. La dissociation de la VVA est nécessaire.

Légende

- Périmètre de pertinence
- Tracé voie verte (gabarit 5m)
- Variante voie verte
- Stationnement à supprimer / modifier
- Sens de circulation
- Traversée à aménager / réaménager
- Implantation de la Voie verte

Franchissement

- Type 1
- Type 2
- Type 3
- Urgente (a)
- Singulière (b)
- Type (c)

Ville de Genève

DP Communal

DP, Cantonal

Etat de Genève, Privé

Etat de Genève COP, Privé

Privé

Dépendance

Hôpital, Privé

Commune, Privé

(cf plan foncier de la Ville de Genève)

Trafic

Chemin M. Roch
Caractéristiques

- Le gabarit du chemin Maurice-Roch (réseau de quartier) ne permet pas l'aménagement de la Voie Verte sans une modification sensible de la voirie. Nous préconisons la fermeture du chemin à la circulation (report du trafic sur le chemin Thury, la rue Michel-Servet notamment). Dans ce cas, les places de stationnement situées sur le chemin Maurice-Roch devront être supprimées.
- Stationnement: -13 places
- La traversée de l'avenue de Beau-Séjour devra être complétée par une bande cyclable.

Compléments

- La pente du chemin Maurice-Roch est importante et un «itinéraire bis», notamment pour les cyclistes devrait être étudié.
- L'accès pour les services d'urgence devra être assuré
- Les traversées de l'avenue Beau Séjour et du chemin de l'escalade devront faire l'objet d'une étude particulière au lieu, notamment avec le réaménagement de la place Reverdin (2b), ceci afin de signifier et de garantir la priorité piétonne.
- Le réaménagement du ch. M-Roch, nécessite une étude complémentaire

RECOMMANDATIONS

L'aménagement de la Voie Verte dans ce secteur nécessite un réaménagement sensible de la chaussée, mais reste envisageable, plusieurs variantes devront être discutées.

Chemin de l'escalade
Caractéristiques

- Le gabarit du chemin de l'Escalade (réseau de quartier) permet l'aménagement de la Voie Verte sans modification importante de la voirie (sens de circulation, trottoir opposé). Néanmoins, afin de maintenir le trafic bidirectionnel, des places de stationnement devront être supprimées.
- Stationnement: -17 places
- La traversée du chemin de l'Escalade devra être complétée par une bande cyclable.

Compléments

- Une largeur de chaussée suffisante devra être maintenue pour permettre le passage des TP (sens Ouest-Est).

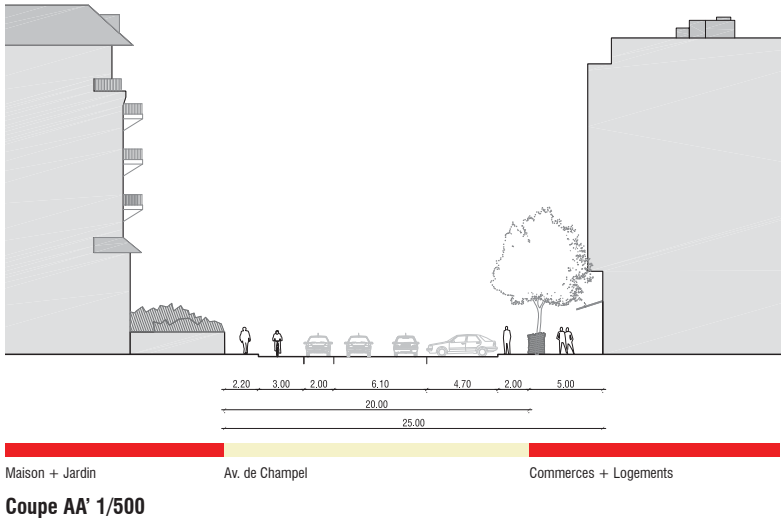
RECOMMANDATIONS

L'aménagement de la Voie Verte dans ce secteur n'engendre pas d'impact sensible sur la circulation, mais la problématique du stationnement devra être discutée.



Emprise dans l'existant

F612a. Av. de Miremont
F612. Av. de Champel



Avenue de Champel



Avenue de Miremont

- Légende**
- Périmètre de pertinence
 - ↕ Sens de circulation
 - Ville de Genève
 - DP Communal
 - DP Cantonal
 - Etat de Genève, Privé
 - Etat de Genève COP, Privé
 - Privé
 - Dépendance
 - Hôpital, Privé
 - Commune, Privé
- (cf. plan foncier de la Ville de Genève)

SÉQUENCE 6. LES PARCS DE CHAMPEL
S61C. La montée de l'hôpital
S612C.Avenue de Champel

Parti

Implantation de la VVA sur la bordure ouest de l'avenue (cette position permet d'établir une continuité avec le chemin de l'Es-calade).

Contrainte. Transfert et suppression de places de parcs d'un côté à l'autre de l'espace-rue. Réaménagement restructuration des arrêts de bus

Enjeux ou potentiels.

Enjeux . Requalification de l'espace rue très fragmentaire et déstructuré de l'ave-nue de Champel dans un des quartiers les plus prestigieux de la ville.

Potentiels. Arborisation de l'avenue + articulation avec le projet du CEVA
Etude en zone 30 en prévision, Axe TC ou (TP)

Trafic

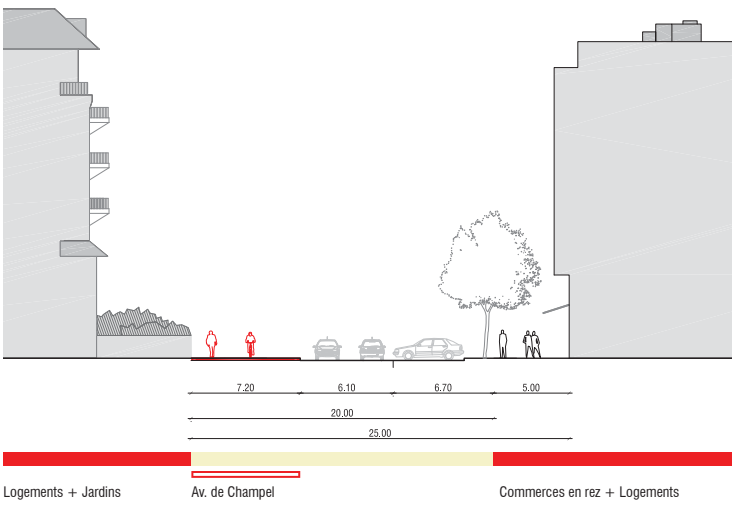
- Caractéristiques**
- Le gabarit de l'avenue de Champel (réseau de quartier) permet l'aménagement de la Voie Verte sans modification importante de la voirie (sens de circulation, trottoir opposé). Par ailleurs les emplacements des arrêts de bus pourront être maintenus, même si ceux-ci devront être réaménagés en lien avec la Voie Verte. Dans une volonté d'augmenter le gabarit de la Voie Verte sur cet axe 'clé', certaines places de stationnement sur le côté Ouest de la voirie pourrait être supprimées.
 - Stationnements: - 16 places Ti; -1 place livraison; -15 places 2R
 - La traversée de l'avenue Miremont devra être complétée par une bande cyclable.(2a)
 - La traversée de l'avenue de Champel devra être complétée par une bande cyclable.(3c)
- Compléments**
- Les traversées de l'avenue de Champel et de l'avenue Miremont devront faire l'objet d'une étude particulière, nécessaire afin de déterminer l'aménagement adéquat permettant de signifier et garantir la priorité piétonne. Dans ce cadre la contrainte liée à la circulation TP importante sur l'avenue de Champel devra être prise en compte.

RECOMMANDATIONS

L'aménagement de la Voie Verte dans ce secteur n'engendre pas d'impact sensible sur la circulation, mais le choix de la variante devra être discuté.



Principes d'aménagement



Coupe AA' 1/500
Avenue de Champel

Légende

- Périmètre de pertinence
- Tracé voie verte (gabarit 5m)
- Variante voie verte
- Stationnement à supprimer / modifier
- ↕ Sens de circulation
- ▬ Traversée à aménager / réaménager
- ▬ Implantation de la Voie verte

Franchissement

- ◁ Type 1
- ◁ Type 2
- ◁ Type 3
- ◁ Urgente (a)
- ◁ Singulière (b)
- ◁ Type (c)

— Ville de Genève

— DP Communal

— DP, Cantonal

— Etat de Genève, Privé

— Etat de Genève COP, Privé

— Privé

— Dépendance

— Hôpital, Privé

— Commune, Privé

(cf.plan foncier de la Ville de Genève)